

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 19
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251218-DCM_2025_12_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 12 10

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT – SUBVENTION ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) / DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par Loire Forez agglomération,

Considérant que la réhabilitation de l'école élémentaire a pour objectif d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves,

Considérant que ces travaux permettront d'offrir aux élèves, aux enseignants et au personnel communal un cadre plus agréable, plus confortable et mieux adapté aux conditions d'apprentissage,

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel	POSTES DE RECETTES	%	Montant prévisionnel
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMD	601 910 €	Etat Fonds vert	15,0%	810 475 €
Travaux	4 801 259 €	Etat DETR DSIL	5,0%	270 158 €
Acquisitions foncières		Région (demandée)	3,7%	200 000 €
Mobilier, petite équipement		Département (promise - Courrier de mars 2024)	3,2%	172 300 €
Autres (à détailler)		Réolution	5,0%	270 158 €
		Cercle vertueux	0,3%	15 000 €
		Autofinancement (au minimum 20% de l'opération)	67,8%	3 665 078 €
TOTAL	5 403 169 €	TOTAL	100%	5 403 169 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : octobre 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : février 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2027

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à la majorité (19 voix pour et 6 abstentions) :

- o approuve le projet des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire à 5 403 169 € HT (cinq millions quatre cent trois mille cent soixante-neuf euros hors taxes) tel que présenté ci-dessus,
- o approuve le plan de financement exposé,
- o décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour un montant de 270 158 euros,
- o autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de l'Etat et à signer tout document y afférant.

Suivent les signatures,

Copie certifiée conforme,

Saint-Romain-le-Puy, le 22 décembre 2025

Christian SOULIER, Maire

Le Secrétaire de séance,

Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le : 23.12.2025

Publié ou Notifié

le : 23.12.2025